

ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

FRANCE

7 ans après la loi sur l'abolition de la prostitution, Isabelle Rome annonce la mise en place d'un acte 2

Il y a 7 ans, le 13 avril 2016, la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a été promulguée.

Cette loi pénalise toute personne qui achèterait un acte sexuel. Les personnes en situation de prostitution sont, depuis lors, considérées par la loi comme des victimes, et plus comme délinquantes. Un accompagnement vers la sortie de la prostitution est par ailleurs prévu pour toutes ces victimes.

A travers cette loi, la France affirme ses positions abolitionnistes en constatant qu'un acte sexuel ne peut pas être acheté, et que la prostitution est une forme de violence contre les femmes. En effet, les femmes sont les premières victimes du système prostitutionnel : 80% des personnes en situation de prostitution sont des femmes, à 90% d'origine étrangère.

La réaffirmation des positions abolitionnistes de la France est d'autant plus nécessaire que le HCE fait le constat d'un "discours de banalisation de la prostitution". L'émergence d'un champ lexical banalisant les violences liées au système prostitutionnel à l'instar de "travailleur·ses du sexe" alimente la croyance selon laquelle la prostitution pourrait être choisie et comparée à n'importe quel autre métier. La position abolitionniste promue par la législation française reconnaît que l'achat d'un acte sexuel ne peut constituer une activité salariée ordinaire ; dans la prostitution, l'employeur, qui est de fait également le client, fait de l'objet du contrat le corps d'une femme et l'accès sexuel à celui-ci. En aucun cas il ne s'agit de création d'une valeur, financière ou autre, mais d'un droit unilatéral d'usage sexuel de ce corps.



Le système prostitutionnel est ainsi véritablement symptomatique du continuum de violences qui pèse contre les femmes, s'inscrivant dans une structure sociale patriarcale, raciste et sexiste. En effet, 99% des clients-acheteurs sont des hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes ne saurait être atteinte tant que le système autorise les hommes à exploiter le corps des femmes et des filles. Cette loi achève l'impunité de ces actes et brise un rouage du cycle de violences contre les femmes.

À l'occasion du septième anniversaire de la loi qui abolit la prostitution en France, la CLEF accompagnée d'associations féministes abolitionnistes françaises et internationales ont co-rédigé une tribune publiée dans le Monde, appelant le gouvernement à déployer des moyens conséquents pour faire appliquer la loi. La tribune a été signée par de nombreuses personnalités du monde politique (Laurence Rossignol, Laurence Cohen...), du monde syndical (Sophie Binet) mais également par des expert·es nationales et internationales du droit des femmes et des égalités (Taina Bienaimé, Florence Montreynaud...).

Le nombre conséquent de signatures montre un consensus transpartisan et transnational dans la reconnaissance du système prostitutionnel comme une violence contre les femmes, de l'accompagnement des victimes et de la pédagogie autour de son abolition.

C'est à l'occasion de cette journée symbolique qu'Isabelle Rome, Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, a répondu à l'appel de la société civile de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. Dans une interview pour le magazine Causette, la Ministre rappelle que la prostitution est toujours une forme de violence, et qu'il faut renforcer les parcours de sortie de la prostitution pour les personnes qui en sont victimes. Elle annonce par ailleurs une grande consultation avec les associations organisant les parcours de sortie de la prostitution mais également les stages de sensibilisation pour les clients-prostitueurs. Un acte 2 de la loi est donc en route, à travers une stratégie nationale sous l'autorité de la Première ministre Elisabeth Borne.

Sources :

Causette, "Isabelle Lonvis-Rome : « Je souhaite porter une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la prostitution à la rentrée »", 13 avril 2023.

Le Monde, Tribune "« Il n'y a pas de liberté ni de consentement réel dès lors que l'acte sexuel est imposé par l'argent »", 13 avril 2023.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

ETATS-UNIS

L'accès à la pilule abortive plus en danger que jamais

Les yeux étaient rivés sur Matthew Kaczmaryk, un juge fédéral, qui avait entre les mains le pouvoir de stopper la commercialisation des médicaments à base de mifépristone, une des molécules utilisées dans la pilule abortive. Après des semaines de spéculation, ce dernier a rendu sa décision : il suspend l'autorisation de mise sur le marché de la mifépristone, molécule utilisée pour fabriquer la pilule abortive.

Il y a quelques semaines, une Alliance de médecins avait porté jusqu'au juge fédéral texan un recours contre la FDA concernant l'autorisation de mise sur le marché de la mifépristone qu'elle avait accordée il y a 23 ans. La FDA avait alors jugé que la prise de mifépristone était sûre et efficace pour mettre un terme à une grossesse ; 53% des avortements aux Etats-Unis se font par le biais de la pilule abortive composée de cette molécule.

Le choix de ce juge n'a pas été fait au hasard ; Matthew Kaczmaryk est connu de longue date pour ses positions conservatrices et anti-IVG. Il a été nommé par le Président Trump en 2020 et a œuvré comme juriste dans des structures chrétiennes ultra conservatrices. On sent par ailleurs l'influence qu'ont eu les lobbies anti-IVG sur cette décision ; dans son jugement, il utilise le terme d' "humain non né" plutôt que fœtus et nomme "avorteurs" les structures pratiquant les IVG. C'est en utilisant cette phraséologie anti-choix qu'il réfute le consensus scientifique en affirmant que la molécule entraînerait de graves dangers pour la santé.

Dans sa décision, le juge fédéral a laissé une semaine de délai avant la mise en application de sa décision. Le gouvernement a profité de ce délai pour faire appel à la Cour de la Nouvelle Orléans.



La Cour de la Nouvelle-Orléans a elle-même rendu sa décision ce mercredi, en suspendant la décision du juge texan temporairement, mais en instaurant de nouvelles restrictions sur l'usage de la mifépristone : cette dernière est limitée aux sept semaines de grossesse, contre dix auparavant. Il sera également plus difficile de se procurer la pilule abortive fabriquée sur la base de mifépristone : elle devra être prescrite par des médecins et ne pourra plus être envoyée par courrier.

Parallèlement à la décision texane, une coalition de 17 Etats avaient anticipé cette décision en confiant à un juge de l'Etat de Washington, Thomas Rice, (nommé par le Président Obama) de protéger la commercialisation de la mifépristone sur ces territoires.

Quelques heures après la décision de Kaczmaryk, Thomas Rice a rendu sa décision : il a interdit la suppression du marché de la mifépristone dans l'ensemble des 17 Etats à l'origine du recours, affirmant qu'il s'agit d'une molécule sûre et efficace.

Cette affaire prouve plusieurs points. D'abord, les groupes anti-IVG développent désormais des stratégies judiciaires pour limiter le droit des femmes. D'autre part, la multiplicité des affaires judiciaires statuant sur la mise sur le marché de la mifépristone suppose une probabilité accrue que l'affaire ira à la Cour Suprême. Quelques mois après avoir abrogé Roe V. Wade, la Cour Suprême aura de nouveau le dernier mot sur la pilule abortive.

Sources :

20 minutes, "Avortement aux Etats-Unis : Le gouvernement fait appel pour garantir l'accès à la pilule abortive", 11 avril 2023.

New York Times, "Abortion Is Back at Supreme Court's Door After Dueling Orders on Pill", 13 avril 2023.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

PEROU

Le bureau du Défenseur des droits péruvien alerte sur le continuum de violences contre les femmes

Pendant les trois mois et demi de confinement en 2020 au Pérou, 915 femmes dont 600 mineures ont disparu.

Alors que les femmes et les filles représentaient 70% des personnes disparues, le gouvernement péruvien n'était toujours pas doté d'un registre national des disparitions ou autre plateforme qui contribuerait à les faire revenir. Les disparitions basées sur le genre sont symptomatiques de violences globales et systématiques contre les femmes et les filles au Pérou.

Le 8 avril dernier, le bureau du Défenseur des droits péruvien a appelé le gouvernement à faire des violences contre les femmes et les filles une priorité de l'agenda politique, afin que l'Etat puisse garantir à ces dernières "une vie exempte de violence et de discrimination permettant le plein exercice des leurs droits dans tous les domaines de la vie où elles s'exercent et demeurent".

Il y a 3 semaines, le 18 mars, Katherine Gomez avait donné rendez-vous à son ex-compagnon, Sergio Tarache Parra, pour lui expliquer les raisons de la rupture.

Ils se sont donnés rendez-vous dans une rue passante de la ville de Lima, près de la place du 2 mai. C'est à ce même endroit qu'il l'a aspergé d'essence dans le but de la brûler vive. Elle dit aux passants qui tentent de la secourir "il m'a brûlé parce que je l'ai quittée". 60% de son corps a été brûlé, elle meurt 6 jours plus tard. Un mandat d'arrêt a été déposé à l'encontre de l'auteur du féminicide, mais seulement 5 jours après le meurtre. Nancy Talentino, Ministre de la Femme au Pérou, a dénoncé la lenteur du mandat d'arrêt et l'impunité qui règne sur les féminicides dans le pays. Ainsi, et malgré un cadre législatif qui a progressé vers une meilleure protection des droits des femmes depuis quelques années, les violences à l'égard de ces dernières est loin d'être une priorité nationale. Les auteurs de ces violences sont peu inquiétés, et l'ambiance générale d'impunité encourage la perpétration de violences envers les femmes, qu'il s'agisse de violences morales, verbales, psychologiques ou physiques, pouvant aller jusqu'au féminicide.

Sources :

Le Monde, "Au Pérou, le bureau du Défenseur du peuple veut déclarer la situation des femmes en « état d'urgence »", 10 avril 2023.

Defensoria del Pueblo, Noticia nacional. "Defensoría del Pueblo: se debe fortalecer el nivel de acceso de las mujeres a sus derechos básicos", 10

ACTUS CULTURELLES



Marta Leyva est une artiste espagnole basée au Pays-Bas. Depuis toujours influencée par la peinture de Picasso, elle a découvert l'homme qui se cachait derrière l'artiste à travers des lectures, notamment l'ouvrage "Vivre avec Picasso" de Françoise Gilot (1964).

La vague d'influence MeToo a eu pour effet de mettre en perspective "l'homme" de "l'artiste". Picasso n'y a pas échappé ; génie de la peinture, il était également connu pour être violent avec ses compagnes, et par ailleurs de tenir des propos violents à leur égard. Le musée Picasso de Barcelone a organisé un séminaire d'une semaine, en 2022, intitulé : "Baisser la libido du minotaure. Affronter la masculinité picassienne". Le musée a alors pris à bout de bras le débat qui pesait sur la mémoire de Picasso en créant des débats contradictoires (les un-es alertant sur les anachronismes liés aux accusations, les autres faisant part de témoignages directs). Marta Leyva a assisté à ce séminaire, à la suite duquel elle s'est décidée à parler des "femmes de Picasso".

Dans une série de peintures qui se veulent comme un hommage, l'artiste peint des corps de femmes sans visage, dans une pièce vide, entourée d'oeuvres de Picasso et souvent avec une fenêtre ou une porte à proximité. Son travail souhaite lever l'omerta sur le comportement agressif et violent que le peintre a eu envers ses nombreuses compagnes ; appropriation de leur travail artistique, violences psychologiques...

Alors que le mois d'avril 2023 célèbre les cinquante-ans de sa mort, Arte a créé une série documentaire sur la vie de Picasso, "Picasso sans légende" (53 minutes, réalisation de Manuelle Blanc, disponible sur la plateforme de streaming Arte). L'initiative de l'artiste Marta Leyva s'ancre donc dans un contexte plus général, féministe, de comprendre qui se cache dans le génie et de comprendre comment ce synonyme lui a accordé l'impunité.

La série de Marta Leyva est disponible sur son site internet et sur son compte instagram.

Sources :

Tapage, "On a discuté avec Marta Leyva, qui peint les femmes qui ont croisé Picasso", 12 avril 2023.

Vogue España, "Marta Leyva: la artista que quiso liberar a las mujeres de la vida de Picasso", 8 mars 2023.